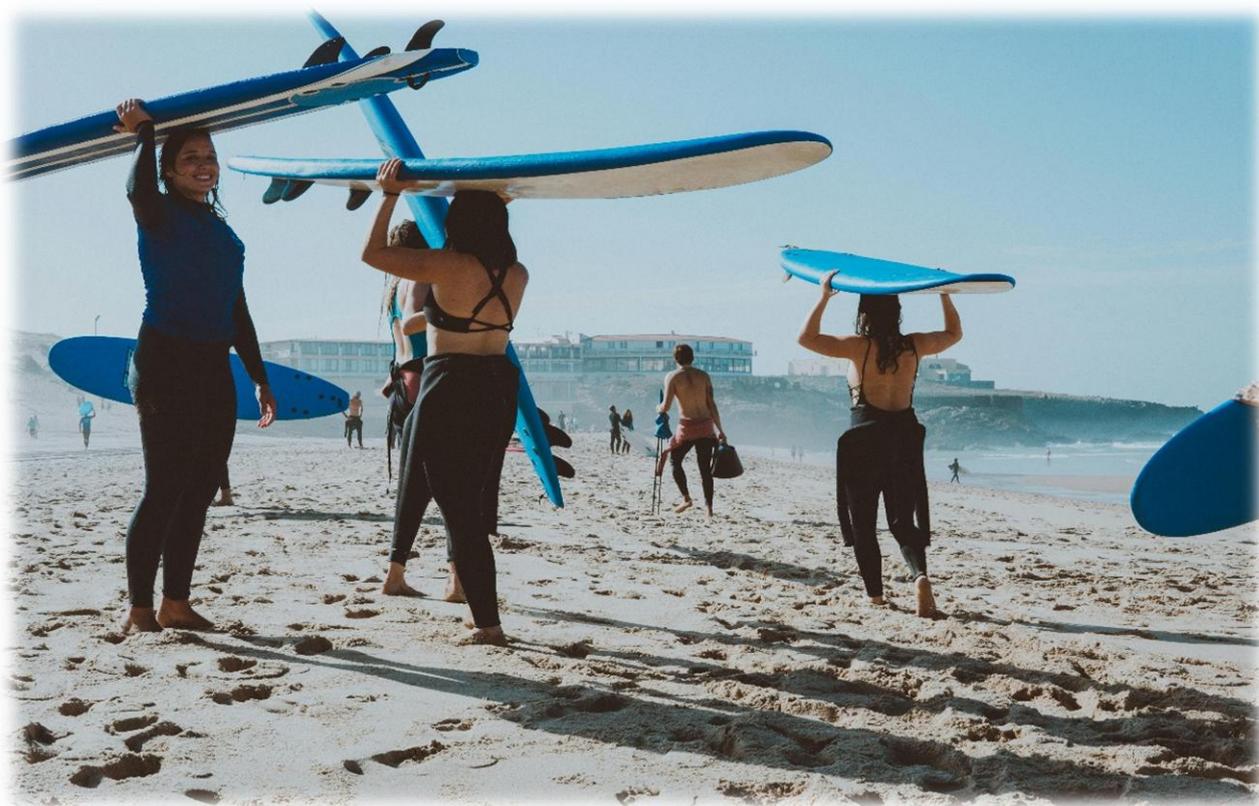


Projet Pédagogique

Camp été 2025

«Surf in Bombannes»

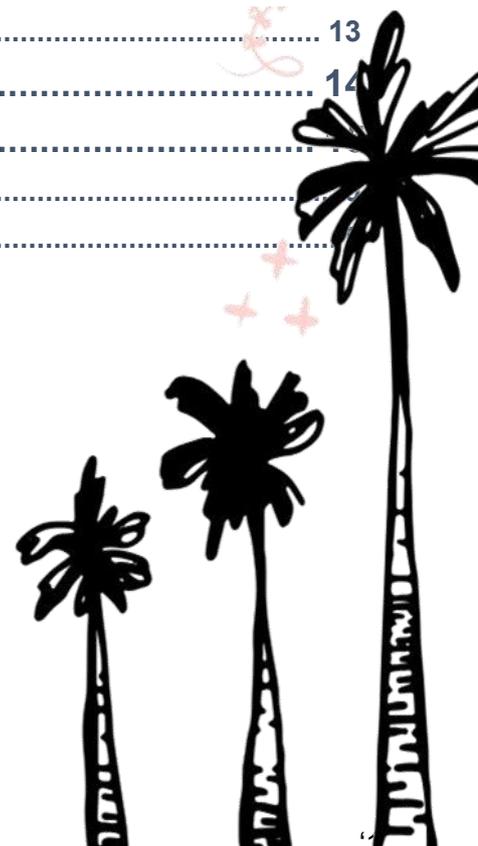
DU 28 JUILLET AU 4 AOUT 2025





Sommaire

PREAMBULE	1
Partie 1 : L'organisateur	1
A. Mond'Arverne Communauté	2
B. La compétence « Enfance-Jeunesse »	2
Partie 2 : Le séjour	3
A. Implantation géographique : Lieu d'hébergement.....	3
B. L'équipe d'encadrement :	3
C. Le public	3
D. Description du séjour	4
Partie 3 : Les objectifs du séjour	7
A. Intention éducative.....	8
Partie 4 : L'équipe pédagogique	11
A. Rôles	11
B. Fonctionnement de l'équipe.....	12
A. Evaluation des agents	13
Partie 5 : Les règles de vie des jeunes	14
Annexes	
Annexe 1 : Le programme du trajet.....	
Annexe 2 : Le programme d'animation.....	



PREAMBULE

Un projet pédagogique est un texte dans lequel nous définissons les axes principaux. Ce document régit l'organisation interne, notre manière et notre façon d'accompagner. Ce document découle du projet éducatif élaboré par les élus de la communauté de communes, qui pour ce dernier, donne les grandes orientations à développer.

Notre projet pédagogique est donc le texte de référence autour duquel l'équipe se réunit, un accord préalable que nous aurons toujours sous les yeux pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens. Il reste ouvert aux propositions de chacun, nous allons construire à partir de lui, mais sa nature contractuelle implique qu'il ne puisse être modifié que si l'équipe approuve cette décision à l'unanimité.



Partie 1 : L'organisateur

A. Mond'Arverne Communauté

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes Les Cheires, Gergovie Val d'Allier et Allier Comté sont devenues Mond'Arverne communauté. 27 communes composent ce territoire, où résident plus de 40000 habitants.

B. La compétence « Enfance-Jeunesse »

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Mond'Arverne Communauté a pris la compétence enfance jeunesse dans sa totalité (0 à 17 ans). Dans le cadre du développement de sa politique éducative en direction des publics adolescents, Mond'Arverne Communauté a divisé son territoire en 4 secteurs d'intervention aux moyens et modalités de fonctionnements harmonisés proposant des actions au plus près des habitants :



Secteur ESCAL'ADOS : Communes : La Roche-Blanche, Chanonat, Orcet, Veyre-Monton, Authezat, La Sauvetat.



Secteur CLUB'ADOS : Communes : Les Martres-de-Veyre, Corent, Mirefleurs, La Roche-Noire, St-Georges-sur-Allier.

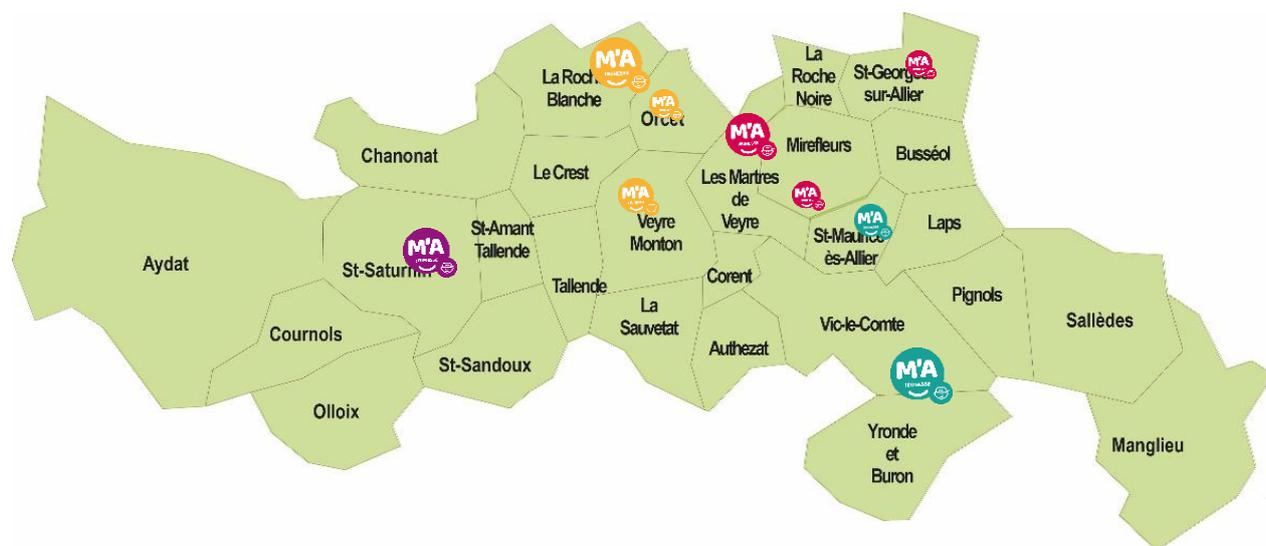


Secteur CAP'ADOS : Communes : Vic le Comte, Yronde et Buron, Sallèdes, Manglieu, Laps, Pignol, Busséol, St-Maurice es Allier.



Secteur PASS'ADOS : Communes : Tallende, St-Amant-Tallende, St-Saturnin, St-Sandoux, Olloix, Cournols, Le Crest, Aydat.

Les actions de séjour sont ouvertes à tous les jeunes du territoire quel que soit leur secteur d'appartenance géographique.



Partie 2 : Le séjour

A. Implantation géographique : Lieu d'hébergement

Le séjour se déroule au centre UCPA de Bombannes située dans le département de la Gironde, en région Nouvelle-Aquitaine.

Lieu d'hébergement :

UCPA BOMBANNES village nautique,
33121 Carcans

Tel : 05 56 03 95 83 / 06 80 93 76 92

nferat@ucpa.asso.fr

<https://www.ucpa.com/destination/village-sportif/bombannes>

Le camping propose différentes infrastructures :

- Aire de stationnement
- Tentes 6 places
- Sanitaire
- Tente cuisine
- Tentes repas groupe

B. L'équipe d'encadrement :

L'équipe pédagogique est composée de :

- D'une directrice et d'une assistante sanitaire diplômée BPJEPS LTP : Anna EISENSCHREIBER
- D'une adjointe diplômée du BAFA : Laurie LAMIRAND
- Et de 4 agents d'animation.

Contact :

Anna Eisenschreiber : 07 54 38 78 31 / cap-ados@mond-arverne.fr

Laurie Lamirand : 07 54 35 46 57 / pass-ados@mond-arverne.fr

Guichet Unique : 06 27 45 11 54 / guichetunique@mond-arverne.fr

C. Le public

Nous accueillons des jeunes de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui font partis de la communauté de commune de Mond'Arverne Communauté et de différents milieux sociaux. Les jeunes pourront s'inscrire au séjour si leur dossier administratif est complet et à jour pour l'année 2024-2025.

Le séjour peut également être susceptible d'accueillir des enfants en situation de handicap mental et/ou moteur lorsque le programme d'activité le permet. Pour ce jour, aucune demande n'est parvenue au service. Si une telle occasion se présentait, le choix d'accueillir ou non l'enfant se ferait en concertation avec l'organisateur, l'équipe de direction et la famille de l'enfant. Ce choix serait effectué après avoir pris contact avec la famille de l'enfant et réfléchis ensemble à la meilleure solution pour intégrer celui-ci au séjour.



D. Description du séjour

Dates et périodes :

Le séjour se déroulera du lundi 28 juillet au vendredi 4 août 2025.

Le cadre d'action :

Le séjour est mené dans le cadre d'une déclaration à la délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES.) n° **0630489SV000924.**

Les actions sont menées dans le respect de la législation en vigueur, notamment :

- Taux d'encadrement à respecter : 1 animateur pour 12 jeunes.
- Taux d'encadrement à respecter pour les baignades : 1 animateur pour 8 jeunes.
- Les publics majeurs ne peuvent être accueillis dans le cadre de nos actions.
- Taux d'encadrement pour les déplacements en transport en commun : 1 animateur pour 6 jeunes (Taux mis en place par la direction du séjour, aucune obligation légale)

Modalités d'inscription :

Afin d'accéder au dispositif « séjour été » du service « Adolescents » de Mond'Arverne Communauté, il est nécessaire :

- Compléter un dossier administratif pour chaque enfant inscrit
- Fournir les pièces complémentaires (attestation d'assurance, attestation CPAM, attestation QF CAF, vaccinations...)
- S'acquitter d'une cotisation annuel ouvrant l'accès aux différents services du « pôle adolescents »
- Compléter une demande d'inscription sur le portail famille

Ces documents sont téléchargeables sur le site de la collectivité ou peuvent être retirés sur chaque point d'accueil pendant les horaires de fonctionnement puis être remis au guichet unique.

Nombre de place

Le séjour été est agrée pour accueillir 24 jeunes âgés de 11 à 14 ans (de la 6ème à la 3ème).

La tarification

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familiale. La participation au séjour est facturée et envoyée aux familles à la fin du mois après le séjour.

Moyen financier

Le séjour dispose d'un budget de fonctionnement prévisionnel de : 10 474,80€ (hors personnel d'encadrement)

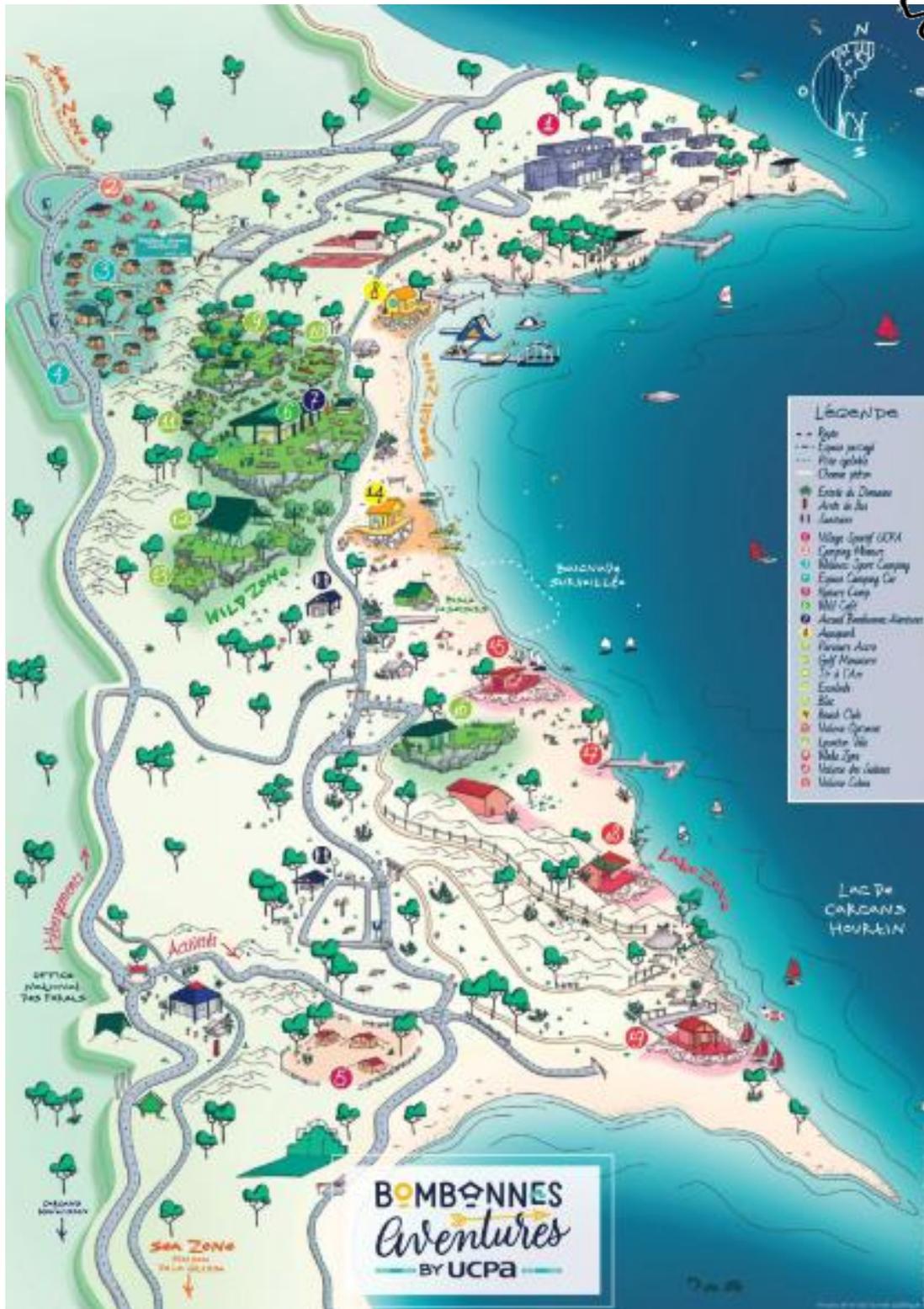
Moyen matériel

Pour l'ensemble du séjour, nous utiliserons le matériel des camps ados. Le matériel est reparti en différentes malles :

- Malle de matériel pour la cuisine
- Malle hygiène des locaux
- Malle de matériel technique
- Des barnums
- Malle d'activités manuelle (bracelet brésilien, perle...)
- Malle des jeux
- Caisse sanitaire et une pharmacie mobile (ferme à clé)
- Glacière



Plan du centre UCPA :



Emplacement :

Pour notre séjour, nous avons réservé cinq tentes de six places : quatre pour les jeunes participants et une pour les animateurs.

Une cuisine avec un espace de stockage pour les denrées alimentaires sèches (riz, pâtes, etc.). Le réfrigérateur de l'espace cuisine est utilisé pour conserver les aliments nécessitant une chaîne du froid ainsi que les repas témoins. Les repas sont préparés dans l'espace cuisine.

Un espace dans la tente des animateurs est dédié aux documents officiels du séjour.

Une tente « 2 secondes » est aménagée en infirmerie.

Trois barnums servent de lieux de vie.

Un bloc sanitaire est situé à proximité du campement. En cas de mauvais temps, une salle de rassemblement est mise à disposition par le camping.

La journée type

La journée type est présentée comme base de travail. Elle est modifiable et ajustable en fonction des envies et des besoins des jeunes. La météo peut également avoir un impact sur la journée type.

Le déroulement :

- 7h30-9h00 Réveil échelonner + Petit Déjeuner + Sanitaire
- 9h00-9h45 Départ pour les activités
- 9h45-12h00 Activité.
- 12h00-13h00 Déjeuner.
- 13h00-14h00 : Temps calme / repos
- 14h00-17h00 Activité.
- 17h00- 17h30 Goûter
- 17h30-18h00 Retour au camp
- 18h00-19h30 Temps calme, toilette, réparation du diner.
- 19h30-21h00 Diner.
- 21h00-22h00 Veillée
- 22h30-23h00 Sanitaire-Extinction des feux

La restauration

Organisation des repas :

- Le premier repas du séjour sera un pique-nique fourni par les familles.
- Chaque soir, un membre de l'équipe, accompagné d'un groupe de jeunes, se rendra en minibus au supermarché pour acheter les denrées fraîches nécessaires aux repas du lendemain (légumes, fruits, viandes...).

Petits-déjeuners :

- Les petits-déjeuners seront pris sur le camp et composés de pain, céréales, confitures, lait, thé ou café, à volonté.

Déjeuners :

- Les déjeuners du premier et du dernier jour seront pris sur le camp.
- Les autres déjeuners seront organisés sur place par les jeunes. Selon les activités prévues et leurs envies, certains repas pourront être transformés en pique-nique.

Dîners :

- Les dîners seront également pris sur le camp, sous forme de "bar à salades", incluant légumes, féculents et protéines.

Goûters :

- Les goûters seront adaptés en fonction des activités de la journée.

Une démarche responsable et éducative

Dans une logique d'apprentissage et de respect de l'environnement, les jeunes participeront à la préparation des repas. Ce dispositif vise à les responsabiliser tout en limitant le gaspillage alimentaire.

Chacun pourra se servir selon son appétit, avec pour engagement de finir son assiette. L'objectif : zéro déchet, car le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.

Le temps du repas est également un moment pédagogique et éducatif. À ce titre, les animateurs partageront les repas avec les jeunes, afin d'encadrer et d'accompagner cette expérience collective.

Arrivée-départ

Les transports du 1^{er} jour et du dernier jour se font en mini bus.

Le départ et le retour se font du collège Jean Rostand des maitres-de-Veyre. Les 4 mini-bus sont conduits par l'équipe pédagogique du séjour. Trois minibus transportent 8 adolescents et leurs bagages et le quatrième minibus transporte le matériel de péda et les affaires personnelles des animateurs

Il n'existe pas de réglementation concernant les trajets en minibus. L'équipe a contacté l'association « Association Nationale pour Transports Educatifs de Enseignement Public ». L'association nous a informé que c'est le code de la route qui fait office de réglementation. Il est donc recommandé de faire une pause de 15 à 20 minutes toutes les deux heures.

Nous avons pris la décision de faire plus de pause que ce que le code de la route recommande. Le trajet est prévu avec trois arrêts qui sont définis par l'équipe pédagogique [voir carte annexe Aller et Retour] afin que les conducteurs puissent effectuer un roulement. Ces arrêts permettront de se reposer. Il s'agit d'une pause de 20 minutes, et d'une pause d'une heure pour le repas. Le temps de pause commence dès le dernier bus arrivé à l'arrêt définis.

Deux animateurs seront passagers dans le mini-bus qui transportent le matériel, sans présence des enfants. Un roulement de conducteur est mis en place afin qu'à chaque arrêt nous puissions changer de conducteur. [Voir tableau en annexe].

Les déplacements pendant le séjour

Les déplacements entre le camping et les prestataires se font à pied et en mini bus. Les animateurs réaliseront un roulement à chaque voyage.



Partie 3 : Les objectifs du séjour

A. Intention éducative

Le projet éducatif (disponible sur le site web de Mond'Arverne Communauté) s'appuie sur cinq objectifs éducatifs définis :

- Assurer la santé, l'intégrité ainsi que la sécurité morale et affective des mineurs
- Favoriser l'épanouissement et le développement
- Permettre les apprentissages de la vie en collectivité
- Apprentissage de la responsabilisation et de l'autonomie



« Développer l'autonomie »

A. Être citoyen, devenir acteur de son temps

Sous objectifs	Actions
Impliquer les jeunes dans l'organisation du séjour	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de temps d'échange autour du déroulement du séjour* • Choix des activités durant les temps sans prestation • Mise en place d'affichages adaptés (planning, tenues à prévoir, etc.) pour favoriser l'autonomie • Création d'espaces accessibles aux jeunes pendant les temps informels • Proposition aux jeunes d'animer certaines activités • Participation au montage du campement • Accompagner l'animateur pour les achats quotidien • Attribution de rôles quotidiens (mise de table, préparation des repas, etc.)
Responsabiliser les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité individuelle de leur espace (tente, affaires personnelles) • Répartition des tâches de la vie quotidienne • Réveil échelonné • Organisation de temps de vie • Participation aux achats alimentaires • Élaboration des menus et préparation des repas

B. Prendre conscience de soi et des autres

Sous objectifs	Actions
Valorisation des pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes peuvent proposer et animer des veillées selon leurs compétences • Mise en place de tutorat entre jeunes (ex. aide au montage du campement).
Mise en place des temps de vie quotidienne lors du séjour	<ul style="list-style-type: none"> • Apprentissage des règles de vie en collectivité (attendre son tour, entraide, respect) • Mise en place de temps libres • Intégration des temps de vie quotidienne dans le programme (douche, rangement, etc.)



« Favoriser l'épanouissement »

Sous objectifs	Actions
Se sentir en confiance	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur des capacités des jeunes à travers les moments de vie quotidienne • Constitution des groupes d'activités en concertation avec les jeunes pour favoriser la cohésion et la confiance • Adaptation des activités aux envies et à l'état de fatigue des jeunes • Journée structurée selon les besoins individuels (réveil et coucher échelonnés, temps libres, etc.)
Sensibilisation au bien-être et à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes peuvent se resservir à condition de finir leur assiette (lutte contre le gaspillage) • Participation à la préparation des repas avec un animateur • Vérification des quantités pour limiter les déchets • Disponibilité des animateurs à l'écoute des besoins des jeunes • Mise en place de temps de régulation et d'échange durant la semaine • Mise à disposition de bacs de recyclage

« Développer l'esprit collectif »

Sous objectifs	Actions
Prendre conscience des autres et trouver sa place dans un groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes peuvent se resservir à condition de finir leur assiette (lutte contre le gaspillage) • Participation à la préparation des repas avec un animateur • Vérification des quantités pour limiter les déchets • Disponibilité des animateurs à l'écoute des besoins des jeunes • Mise en place de temps de régulation et d'échange durant la semaine • Mise à disposition de bacs de recyclage • Ateliers de sensibilisation à l'environnement
Développer l'entraide	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement à la coopération et à l'écoute • Mise en place de décisions collectives avec recherche de consensus



Partie 4 : L'équipe pédagogique

A. Rôles

Missions de direction :

- Coordination du séjour
- Suivi du Budget
- Formation et ressource pour les animateurs
- Recrutement
- Communication externe (réseaux sociaux, mails)
- Animations
- Mise en place du programme d'activités (soirée, sorties)
- Lien avec les prestataires
- Médiateur avec les jeunes
- Relation famille
- Assistante sanitaire (Suivi sanitaire et médical des enfants (traitements), vérifications des trousseaux de secours et du nécessaire médical, gestion des rendez-vous médicaux)
- Conduite des minibus

Missions d'animation :

- Ils sont responsables de leur groupe et de sa sécurité (respect de la législation).
- Assurent la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Respectent le projet pédagogique
- Motivent et animent
- Organisation des activités et de leur bon fonctionnement.
- Responsable du matériel utilisé et de l'environnement.
- En charge du suivi de leur pharmacie et du registre lié.
- Du calme et du bon déroulement des repas et des temps de vie quotidienne...
- Conduite des minibus

L'animateur est souvent considéré comme un modèle pour son public. Son comportement doit être irréprochable. Il doit être disponible, souriant et savoir se remettre en question. De plus il est garant du projet pédagogique, ce qui implique un comportement adapté pendant les différents temps du séjour.

Les partenaires extérieurs :

Elle se compose de toutes les personnes qui interviennent sur le séjour :

- Activités : « UCPA BOMBANNES »
- Hébergement : « UCPA BOMBANNES »
- Transporteurs : Minibus.
- Réglementation et cadre l'égalité : la Délégations Régionales Académiques à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES.).
- Partenaire financier : La CAF et la MSA



B. Fonctionnement de l'équipe

Attitude avec le public :

L'équipe pédagogique se doit d'avoir une attitude exemplaire face aux jeunes et face aux familles. L'équipe se doit d'avoir une attitude bienveillante envers le public, cela se traduit par une écoute active, la mise en place d'un climat de confiance, un climat d'entraide, chaque membre doit se montrer disponible sans oublier d'être souriant et serviable.

Attitude entre animateur :

Au sein de l'équipe doit régner un climat d'entraide, nous formons tous ensemble l'équipe d'animation c'est pour cela que nous devons avancer ensemble afin de proposer un accueil de qualité. Ce climat d'entraide, créera par conséquent une cohésion de groupe et un esprit de bienveillance. Une bonne atmosphère de travail est primordiale. En cas de différent, il faut désamorcer le conflit au plus vite afin que la qualité des animations ne soit pas perturbée. Les animateurs pourront discuter de ce différend entre eux mais également demander des conseils auprès de la direction ou même demander une réunion de régulation en urgence. Dans tous les cas, il faut garder à l'esprit que même en cas de mauvaise entente au sein de l'équipe, à aucun moment le public ne doit le ressentir.

Les pauses :

Chaque animateur doit avoir au minimum 45 minutes consécutives. Elles se prendront à tour de rôles en fonction des animations proposées et selon l'organisation de la journée. Il est important de garder en tête que ces pauses demandent une organisation interne afin qu'elles ne perturbent pas les activités.

Le téléphone :

Le téléphone portable de chaque animateur reste un outil de travail :

Il permet à l'équipe de passer des informations importantes (heure de rendez-vous, prévenir la direction d'un éventuel problème, répondre aux appels de la direction...)

Prendre des photos afin d'immortaliser les moments vécus.

Les horaires :

Les horaires sont fixés par la direction en fonction des nécessités du service. Chaque animateur fera tous types d'animations (accueil du matin, activités à la journée ou en après-midi, et soirées). Les horaires établis peuvent être modifiés à tout moment.

La tenue vestimentaire :

L'équipe pédagogique doit avoir une tenue vestimentaire en adéquation avec l'activité proposée. Il est à noter que le programme peut être modifié pour plusieurs raisons au dernier moment, il est donc nécessaire de prévoir une tenue qui permet de pratiquer du sport à tout moment (notamment les baskets). Les chaussures non fermées sont vivement déconseillées, une exception est faite pour les piscines et les plages.



Les règles de vie pour les animateurs

- Pas de détention ni de consommation de produits illicites.
- Pas de violence envers autrui et envers soi-même.
- Veiller à la sécurité physique, morale et affective de soi-même et d'autrui.
- Présence obligatoire à toutes les activités prévues sur le planning.
- Adapter sa tenue vestimentaire à l'activité prévue.
- Pas de retard ni d'absence sans motif.
- Adapter son langage au public.
- Respecter les personnes.
- Les animateurs fumeurs devront fumer à l'écart de tous les enfants durant leur temps de pause.

Tout non-respect de ces règles entraînera des sanctions allant jusqu' à l'interruption du contrat. Tous les points non abordés ci-dessus peuvent être négociables et seront abordés en cas de besoin de part et d'autre.

Evaluation des agents

L'évaluation de chaque membre de l'équipe est primordiale, cela permet dans un premier temps que chacun se remette en question afin d'améliorer ses compétences. Puis c'est un élément clé de la réussite du service.

Evaluation menée :

Un entretien en milieu et fin de période est mis en place durant la période du contrat de l'agent.

C. Les réunions

La journée pédagogique avec les animateurs :

Nous organisons, quelques semaines avant le séjour, une réunion rassemblant l'ensemble de l'équipe qui interviendra durant le séjour. Durant cette réunion, nous travaillerons sur le projet pédagogique général, la vie quotidienne, le déroulement de la journée type....

La réunion famille :

La réunion famille aura lieu le mercredi 25 juin à 18h30 dans la salle du « Conseilles » aux sièges de Mond'Arverne à Veyre-Monton. Elle permet de présenter le séjour aux familles et de présenter l'équipe d'animation. Il n'est demandé aux agents en contrat CEE d'être présent. Elle est organisée en soirée afin d'avoir le plus de participants.



Partie 5 : Les règles de vie des jeunes

Les règles de vie seront discutées avec l'équipe et les jeunes lors de la réunion d'accueil, afin de développer leur sens des responsabilités. Il y a tout de même des règles qui sont non-négociables tel que :

- La consommation de drogue, d'alcool est interdite ainsi que tout ce qui est punissable par la loi.
- La cigarette et le vapotage, le discours tenu pour les moins de 16 ans est que la cigarette et la vaporette sont interdite même avec l'autorisation parentale. Le non-respect de cette règle entraînera le renvoi immédiat du jeune.
- Le téléphone portable sera autorisé : Durant le temps de douche de 17h30 à 19h15.
- Le téléphone portable sera interdit : Pendant les temps de repas, pendant les temps de veillées et les activités.
- La sortie du centre « non accompagnée » ou « non organisée » par les animateurs est interdite. Cependant, l'équipe peut organiser, si une demande des jeunes est pertinente, une sortie au centre-ville de Carcans pour des achats entre 17h30 et 19h.
- Si un jeune fait preuve d'un comportement inapproprié, l'équipe d'animation mettra en place une réponse appropriée en concertation avec le jeune. Si les mauvais comportements persistent, le directeur pourra prendre la décision d'exclure le jeune du séjour s'il met en péril son organisation. Le rapatriement sera à la charge des parents et ne pourra entrainer de remboursement de la prestation.
- Respecter autrui pour permettre le bon fonctionnement de la vie collective (respect du sommeil des autres, de leurs affaires, de leurs choix d'activités, de leur personnalité, respect des horaires ...)

Les autres règles de vie seront discutées avec l'équipe et les jeunes lors de la réunion d'accueil, afin de développer leur sens des responsabilités.





Annexes

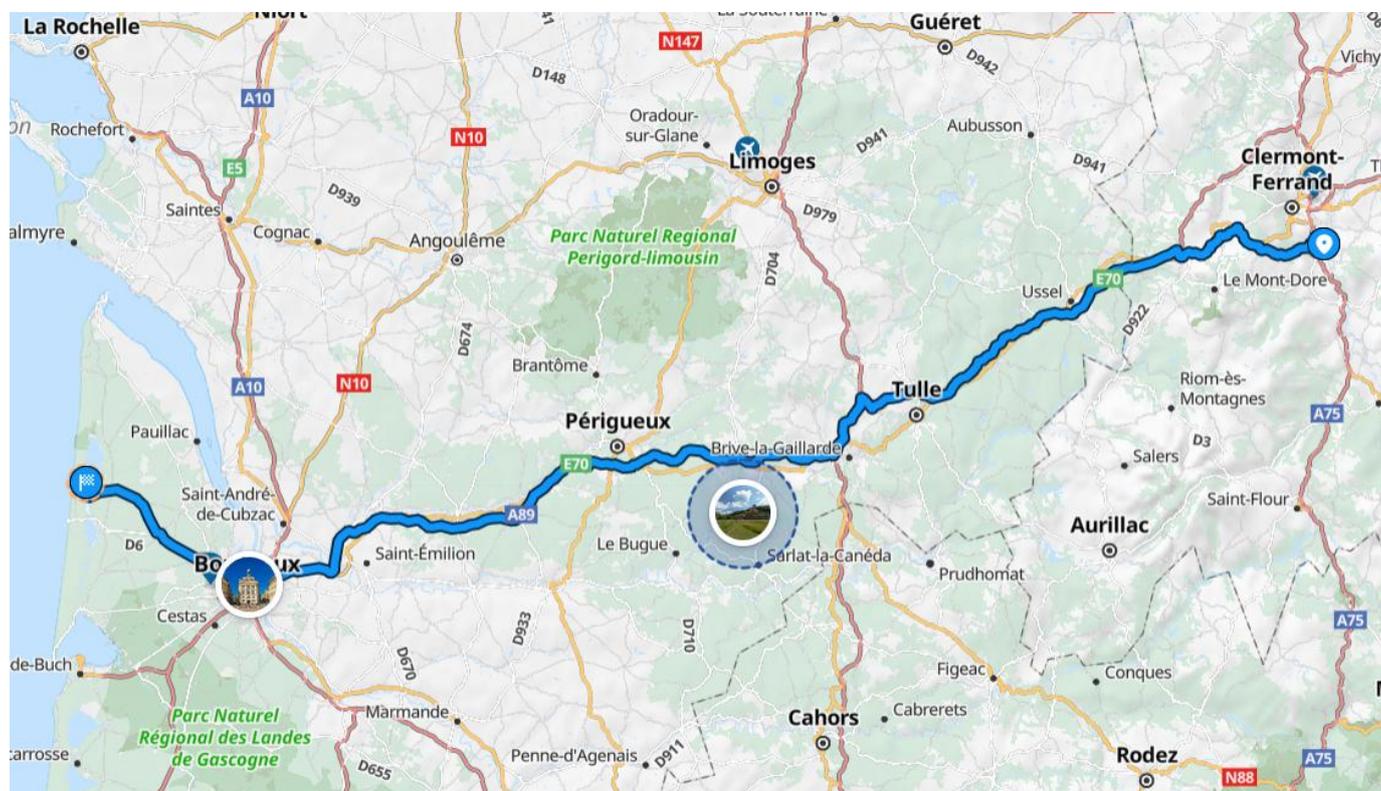


Annexe 1 : Le programme du trajet

Annexe : Trajet & arrêts définis (Aller)

Roulement Départ des Martres-de-Veyre

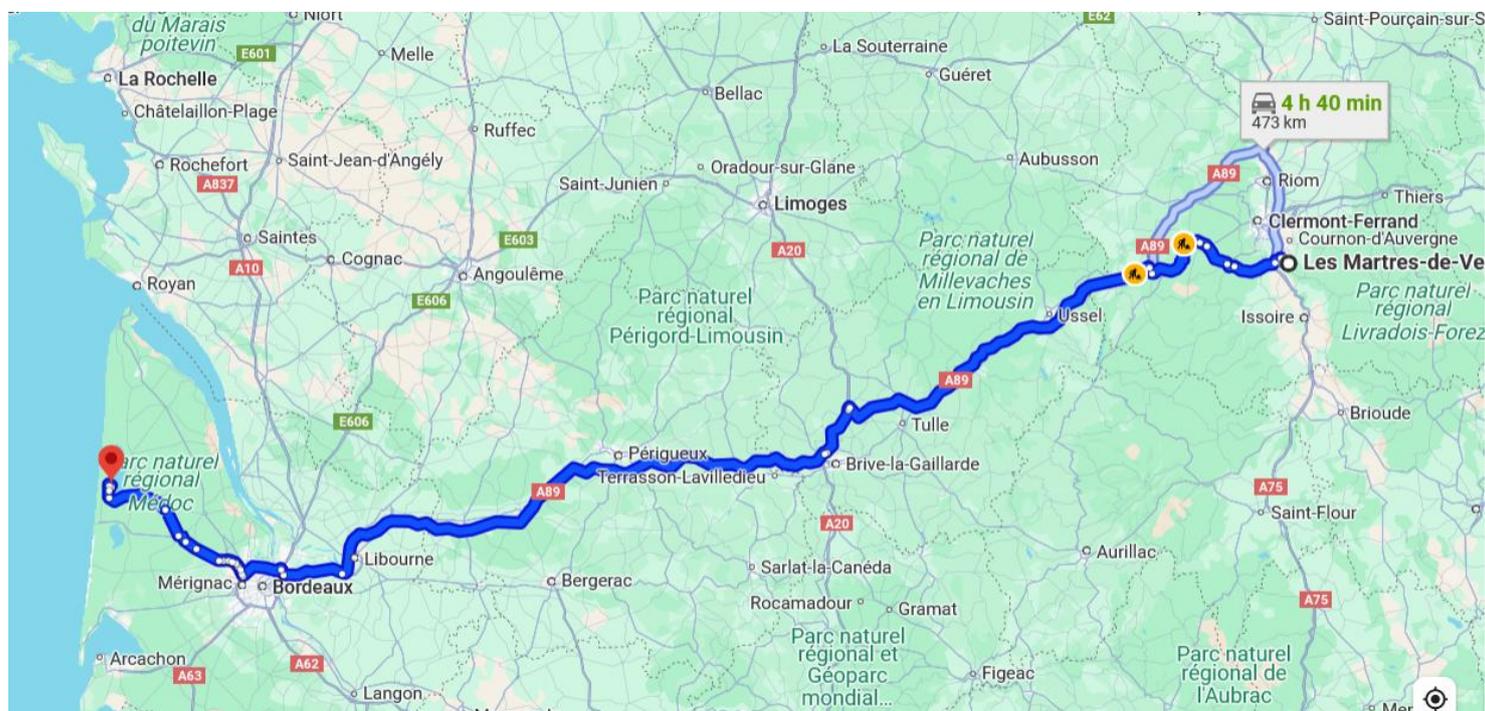
Heure de pause	9h00 Départ	Arrivée : 10h15 Départ : 10h30	Arrivée : 11h30 Départ : 11h45	Arrivée : 12h45 Départ : 13h45	Arrivée : 15h00 Départ : 15h15	Arrivée : 16h30
Temp de pause	//	15 min	15 minutes	1 heure	15min	
Arrêt (lieu)	Martres-de-Veyre	La Loure	Pays de Brive	Aire de Service Saint-Médard-de-Mussidan	Relais d'Aquitaine, Mérignac	UCPA Bombannes, Carcans
Temps de trajet	1h11	54 minutes	1heure	1h15	1h04	Arrivée
Mini bus 1	Agent 1	Agent 1	Agent 6	Agent 2	Agent 1	
Mini bus 2	Agent 2	Agent 4	Agent 2	Agent 4	Agent 6	
Mini bus 3	Agent 3	Agent 5	Agent 5	Agent 3	Agent 5	
Mini bus 4	Agent 4	Agent 6	Agent 3	Agent 1	Agent 4	
Mini bus 4 Passagers	Agent 5 – Agent 6	Agent 2 – Agent 3	Agent 1 – Agent 4	Agent 5 – Agent 6	Agent 2 – Agent 3	



Annexe : Trajet & arrêts définis (Retour)

Roulement retour UCPA Bombannes village nautique, 33 121 Carcans

Heure de pause	1 h Départ	Arrivée 12h45 Départ 13h45	Arrivée : 14h45 Départ 15h00	Arrivée : 15h50 Départ : 16h05	Arrivée : 16h45 Départ : 17h00	Arrivée : 18h15
Temp de pause	/	1h	15minutes	15 minutes	15minutes	
Arrêt (lieu)	UCPA Bombannes, Carcans	Arveyres Ouest	Aire du Manoire	Saint Germain- les-Vergnes Est	La Loutre	Collège les Martres-de- veyre
Temps de trajet	1h45	1h00	50minutes	38 min	1h15	Arrivée
Mini bus 1	Agent 1	Agent 1	Agent 6	Agent 2	Agent 1	/
Mini bus 2	Agent 2	Agent 4	Agent 2	Agent 4	Agent 6	/
Mini bus 3	Agent 3	Agent 5	Agent 5	Agent 3	Agent 5	/
Mini bus 4	Agent 4	Agent 6	Agent 3	Agent 1	Agent 4	/
Mini bus 4 passagers	Agent 5 – Agent 6	Agent 2 – Agent 3	Agent 1 – Agent 4	Agent 5 – Agent 6	Agent 2 – Agent 3	/



Annexe 2 : Le programme d'animation

Lundi 28 juillet	Mardi 29 juillet		Mercredi 30 juillet		Jeudi 31 juillet		Vendredi 01 aout		Samedi 02 aout	Dimanche 03 aout	Lundi 04 aout
Départ 9h00 Trajet	Enfile tes baskets	Moment Zen	G1 10h-12h	G3 Défis plages	Enfile tes baskets	Moment zen	Tournois de Flag		Shopping Carcans et Troc patate	Journée Vélo	Retour
		G1 Challenge un déjeuner presque parfait	Initiation au Surf	G2 Challenge un déjeuner presque parfait	G3 Challenge un déjeuner presque parfait						
Pique nique (fournie par les Familles)	Repas sur place		Repas sur place		Repas sur place		Repas sur place		pique nique au lac	Pique Nique	Pique Nique
Installation du campement et organisation de la semaine	Grandes Olympiades		G2 Initiation au Surf	Beach Volley	G1 Initiation au Surf	G3 14h-16h Initiation	G2 Initiation au Surf	G3 14h-16h Initiation	Aquapark + baignade au lac	Journée Vélo	Retour
				Chill au campement (pétanque, moly, jeux de société)		G2 Défis plages		G1 Défis plages			
Jeux présentation	Loup garou		Soirée "Choix des jeunes"		Marché nocturne Carcans		Soirée "Choix des jeunes"		Incredyable talent	Boom "Cochère"	